

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DE L'ENSEGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE ET TECHNIQUE  
MEPST

Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

**Financement : Crédit IDA N°7284-ZR**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN SPÉCIALISTE EN  
PASSATION DES MARCHES POUR L'ÉQUIPE DE COORDINATION DU PROJET  
D'APPRENTISSAGE ET D'AUTONOMISATION DES FILLES (PAAF)**

**ZR-PAAF-387205-CS-INDV**

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020)

## I. CONTEXTE

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Education et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre, avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP), dans les provinces ci-après : Kinshasa, Lomami, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental, Nord Kivu, Sud Kivu, Kongo Central, Kwilu, et Ituri.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

### **Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles**

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

#### *Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage*

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître l'accès à un environnement d'apprentissage de qualité, adapté aux filles et inclusif, notamment pour les enfants réfugiés, déplacés à l'intérieur du propre pays ou vivant avec un handicap. Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres, le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles. Les infrastructures seront construites de manière à atténuer les risques posés par le changement climatique et les dangers naturels, y compris des salles situées à des endroits stratégiques pouvant servir d'abris en cas de crise.

### ***Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation***

L'objectif de cette sous-composante est d'accroître la scolarisation des filles ainsi que la proportion d'enseignantes dans l'enseignement secondaire. Pour cela, le projet financera, dans les conditions définies dans le document de projet (PAD) :

- Des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province (Kasaï) ayant le taux de scolarisation secondaire le plus bas. Une partie de la bourse sera versée directement à l'école pour couvrir les frais de scolarité ; le reste sera versé à la mère de l'étudiante ou à la personne responsable d'elle. Dans les districts de la province du Kasaï où un registre social a été établi (dans le cadre du Projet de Stabilisation de l'Est de la RDC pour la Paix (STEP) financé par la Banque), la bourse ne sera attribuée qu'aux filles des ménages les plus pauvres ; là où le registre n'a pas encore été établi, la bourse sera accordée à toutes les filles fréquentant une école secondaire publique. La vérification de la fréquentation sera effectuée par une assistance technique tierce, qui sera contractée dans le cadre du projet.
- Une assistance technique pour établir la liste des filles éligibles au début de chaque année scolaire afin d'identifier le mécanisme financier approprié pour chaque mère/gardienne et de transférer les fonds.
- Des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des cinq provinces cibles.

### **Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

#### ***Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage***

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation civique.

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le PAD :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque, notamment avec le Projet d'éducation pour la qualité et la pertinence des

enseignements aux niveaux secondaire et universitaire (PEQPESU, ).

- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles. La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total) dans les cinq provinces principales, chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- La formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

### ***Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement***

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

**(a) Formation initiale des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le projet financera une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des institutions de formation initiale, y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement de la formation initiale des enseignants.
- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
  - a) La construction et l'équipement d'un *Smart Lab* (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans ces cinq ISP-EdE. Les cinq ISP seront reliés et travailleront ensemble comme

un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.

- b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
- c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
- d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISP ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
- e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

**(b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Le développement et la livraison de paquets et d'activités de renforcement des capacités pour les principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet.
- La formation, pour chaque REP, d'un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école membre, du directeur des études et d'un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP).
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études.
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées par l'instrument d'observation.

### ***Sous-composante 2.3 : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs***

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réaction et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera :

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;

- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ;
- La mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réaction à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réaction détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du Projet d'urgence pour l'Équité et le Renforcement du Système Educatif (PERSE)), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS et d'opérer les premiers aiguillages vers les prestataires de services ou le MGP pour la suite des opérations.

### **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera les conseils, l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des

départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai de contrôle randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par DIME.

#### **Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)**

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphe 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé, ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

Ce projet sera mené conformément aux normes environnementales et sociales (NES) de la Banque Mondiale, à savoir : NES 1 – Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux. Au vu de l'évaluation environnementale et sociale du projet, six (6) des dix (10) NES ont été jugées pertinentes et susceptibles d'être déclenchées dans le cadre de la mise en œuvre du projet PAAF. Il s'agit notamment de :

NES	INTITULE	Applicable	Non applicable
N°1	Évaluation et gestion des risques et effets environnementaux et sociaux	Oui	
N°2	Emploi et conditions de travail	Oui	
N°3	Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution		Non
N°4	Santé et sécurité des populations	Oui	
N°5	Acquisition de terres, restrictions à l'utilisation de terres et réinstallation involontaire	Oui	
N°6	Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques		Non
N°7	Peuples autochtones / communautés locales traditionnelles d'Afrique subsaharienne historiquement défavorisées	Oui	
N°8	Patrimoine culturel		Non
N°9	Intermédiaires financiers		Non

N°10	Mobilisation des parties prenantes et information	Oui	

## II. MODALITÉS INSTITUTIONNELLES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DU PAAF

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué, secondé par un Coordonnateur délégué adjoint, qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes.

Ainsi, les présents Termes de référence serviront de base pour le **recrutement, comme membre de l'ECP, d'un Spécialiste en passation des marchés.**

### *Passation des marchés*

Les activités de passation de marchés du projet seront effectuées conformément aux directives de la Banque mondiale et l'Accord de financement. La passation de marchés sera conduite conformément au Règlement de passation des marchés de la Banque Mondiale pour les emprunteurs sollicitant les FPI (éditions datées de juillet 2016, révisées en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020), et des directives du Groupe de la Banque mondiale sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA (datées du 15 octobre 2006, et révisées en janvier 2011 et le 1er juillet 2016).

Les principaux éléments pouvant faire l'objet de marchés au titre de ce projet comprennent les travaux de génie civil, les biens, les contrats de consultants et les contrats autres que les contrats de consultants.



### III. RESPONSABILITÉ DU SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

Les présents termes de référence ont pour objectif de préciser le rôle, les missions et les tâches du **Spécialiste en passation des marchés** qui sera recruté conformément à l'Accord de financement signé entre le Gouvernement et la Banque mondiale.

#### 1. Responsabilité générale

En tant que membre de l'équipe de la Cellule d'Exécution du Projet PAAF, le **Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)**, sous la supervision du Coordonnateur délégué du Projet, supervise la passation de tous les marchés et sera responsable de la vérification de la qualité de la passation des marchés effectuée par les autres acteurs du Projet. Il s'assure du bon déroulement de toutes les activités de passation des marchés du projet PAAF conformément aux procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale sur les biens, travaux, services non consultants et services de consultants dans le cadre dudit projet.

#### 2. Responsabilités spécifiques

Les tâches du (de la) Spécialiste en Passation des Marchés consisteront à :

- S'assurer de la mise en application des mesures prévues dans le plan d'action convenu après les missions de supervision et/ou les revues a posteriori de la passation des marchés ;
- S'assurer du respect des délais de passation des marchés sur la base du plan établi et approuvé ;
- Encadrer et coacher l'équipe technique de la cellule de gestion et passation des marchés publics (CGPMP) du MEPST dans l'élaboration des dossiers de marchés (consultation, DAO ou DP) et des rapports d'évaluation des offres au regard des directives ;
- Assurer la revue qualité de tous les dossiers de consultation (DAO, DP, et autres documents standards), les rapports d'évaluation des offres/propositions et en particulier, la justesse des propositions d'attribution conformément aux directives de la Banque mondiale en matière de passation de marchés. Il s'agit notamment du Règlement de la Banque mondiale sur la passation des marchés pour les emprunteurs du FPI (daté de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020) et des Directives de la Banque mondiale sur la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'IDA (datées du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et le 1er juillet 2016).
- Assurer la revue des correspondances et documents liés à la passation des marchés pour s'assurer qu'ils répondent aux exigences du requérant ;
- Vérifier et s'assurer de la mise à jour des données et des informations liées à la passation des marchés ;
- Conseiller l'ECP, en particulier le Coordonnateur du projet, dans la prise de décisions de passation de marchés conformément aux accords convenus ainsi que dans la résolution de tout problème de passation de marchés qui pourrait survenir et le traitement des réclamations, plaintes et recours reçus des soumissionnaires ;
- Assurer le suivi des dossiers de marchés visant à éviter tout retard dans le processus de passation, d'attribution, d'exécution et de paiement des marchés.

## **2.1. Élaboration et suivi du plan de passation des marchés (PPM)**

Après finalisation du plan de travail et budget annuel (PTBA) des activités du projet et de ses différentes composantes , il devra :

- S'assurer de l'élaboration et la mise à jour du plan de passation des marchés qui en découle ;
- S'assurer de l'obtention de l'approbation de la Banque mondiale pour les documents élaborés (Plans de passation des marchés, Termes de référence, Rapports d'évaluation des dossiers, Contrats) conformément aux Directives et procédures en la matière ;
- Contribuer à une mise en place d'une organisation efficace de la passation des marchés et superviser l'équipe de passation des marchés au sein de l'ECP ;
- Assurer la coordination des activités de passation des marchés au sein de la Cellule de passation des marchés avec la participation de la CGPMP ;
- Assurer la mise à disposition des dates critiques de signature des marchés importants ;
- S'assurer de la prise des mesures idoines pour la signature des marchés dans les délais requis.

## **2.2. Rôle de conseil auprès du Coordonnateur et de tous les membres de l'équipe**

Dans sa mission au sein de l'équipe, le Spécialiste en Passation des Marchés apportera un conseil utile à tous les membres de l'équipe dont en particulier au Coordonnateur dans les contextes ci-après :

- Conseiller l'ECP, en particulier le Coordonnateur du projet, dans la prise de décisions de passation de marchés conformément aux accords convenus ainsi que dans la résolution de tout problème de passation de marchés qui pourrait survenir et le traitement des réclamations, plaintes et recours reçus des soumissionnaires ;
- Fournir un appui-conseil dans la phase d'ouverture des plis, d'évaluation des offres et de propositions d'attribution du marché ;
- Fournir un appui-conseil dans l'élaboration des réponses aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
- Fournir un appui-conseil dans la réponse aux commentaires de la Banque;
- Fournir un appui-conseil dans les propositions de solution alternative lorsqu'un problème de passation des marchés ne peut être résolu à l'interne ;
- Assurer l'examen de toute correspondance concernant la passation des marchés afin de s'assurer que le courrier a reçu le traitement adéquat dans le parfait respect des règles;
- Assurer la revue qualité interne des réponses à adresser suite à des réclamations de soumissionnaires afin de s'assurer que la réponse est conforme aux dispositions des textes et qu'elle répond aux questions/problématiques soulevées par le plaignant ;
- Fournir un appui-conseil dans l'interprétation des clauses du contrat en cas de différend pendant l'exécution du contrat ;
- S'assurer de la justesse des arguments avancés pour passer un marché de gré à gré ou signer un avenant au marché lorsqu'en particulier ledit avenant est à incidence financière.

### **2.3. Préparation des projets de dossiers de passation des marchés et des projets de contrats**

- Le Spécialiste en Passation des Marchés supervise l'élaboration des projets de dossier de passation des marchés, notamment, les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI), les Avis d'Appel d'Offres (AAO), les Avis d'Appel à Propositions (AAP), les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), les Demandes de Cotations (DC), les Demandes de Propositions (DP), les Projets de Procès-verbaux d'ouverture des offres/Propositions/cotations ;
- Il supervise la revue qualité des rapports d'évaluation des offres/propositions/Candidatures/Manifestations d'Intérêts, des Termes de Référence, des prescriptions techniques, etc. ;
- Il met en place le mécanisme de relance des différents services techniques afin d'obtenir les projets de Termes de référence et des spécifications techniques nécessaires à la préparation des dossiers de passation des marchés ;
- Il veille à une utilisation efficace de STEP comme outil de gestion de la passation des marchés et assurer la régularité des étapes de passation des marchés dans leur enregistrement dans STEP ;
- Il supervise l'archivage physique et électronique de tous les dossiers de passation des marchés. En particulier, il veille à l'archivage électronique dans STEP de tous les contrats avant le démarrage d'exécution.

### **2.4. Gestion des contrats**

Le Spécialiste en Passation des Marchés participe activement à la gestion des contrats. Il initiera, en collaboration avec les services techniques (Opérations, Suivi-Evaluation, Environnement et Social), l'élaboration des plans de gestion des contrats majeurs du projet.

Il participe également au suivi des contrats, notamment la gestion i) des garanties de toutes natures ; ii) des délais ; iii) les Ordres de service ; iv) les projets d'avenants ; etc.

## **2.5. Rapports à produire par le SPM**

Le SPM supervise l'élaboration des rapports suivants :

- Tableau de suivi mensuel des activités de passation des Marchés comprenant i.) activités inscrites dans le PPM qui n'ont connu aucun début d'exécution, ii.) Les activités en cours de passation des marchés, iii) les contrats en cours d'exécution ; iv) les contrats exécutés et achevés. Pour chaque activité, il indiquera les difficultés rencontrées et les propositions de solution ;
- Les rapports d'activités trimestriels de passation des marchés dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre concerné ;
- Les rapports annuels d'activités de passation des marchés dans les 45 jours qui suivent l'année concernée ;
- Le rapport d'achèvement de la mission.

## **2.6. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêts qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client (incompatibilités avec certaines fonctions d'exécution) en raison de son rôle de conseiller dans les décisions de passation des marchés et de sa forte implication dans l'élaboration des dossiers de marchés, le SPM ;

- Ne sera pas membre des commissions d'évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il/elle apporte un conseil utile pour le respect des Procédures ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la commission des marchés ;
- Ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apporte un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ;
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable.

Le(la) Spécialiste en Passation de Marchés ne doit pas percevoir de jetons de présence aux différentes commissions ou sous-commissions auxquelles il/elle sera appelé(e) à participer dans les projets financés par la Banque mondiale.

Toute prestation externe du (de la) Spécialiste en Passation de Marchés devra recevoir une autorisation préalable et sera sans rémunération additionnelle pour autant qu'il dispose d'un contrat à plein temps (100%) avec le projet.

## **2.7. Élaboration et exécution d'un programme de renforcement des capacités en passation des marchés**

Assurer l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de transfert des compétences à travers la formation et le renforcement des capacités en passation des marchés de tous les acteurs publics impliqués dans la mise en œuvre du projet.

### **IV. PROFIL DU SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHES**

- Être titulaire d'un diplôme d'études universitaire ou supérieur de niveau BAC+5 ;
- Avoir une expérience professionnelle globale de dix (10) ans minimum dont au moins cinq (05) années à un poste de spécialiste en passation des marchés dans des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement, ou tout autre bailleur de fonds ayant les procédures de passation similaires à celles des Banques multilatérales. L'expérience dans un projet financé par la Banque Mondiale constitue un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise des manuels de procédures et des plans de passation des marchés ;
- Avoir la maîtrise de la langue française et celle de l'anglais serait un atout ;
- Avoir la maîtrise de l'utilisation des logiciels standards (Word, Excel, Powerpoint) et de suivi des marchés (STEP, Tommarché, Ms Project). La maîtrise de STEP est un atout majeur ;
- Avoir une bonne capacité à rédiger des rapports concis, précis et synthétiques ;
- Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Être dynamique et proactif;
- Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

### **V. CRITÈRES DE PERFORMANCE ET INDICATEURS**

- Qualité de respect des délais de mise à disposition d'un PPM ainsi que ses mises à jour ayant reçu l'avis de non-objection ;
- Qualité de respect des délais de l'exécution du PPM ;
- Qualité des dossiers d'appel d'offres et des demandes de propositions ;
- Qualité du suivi des procédures de passation et des avis de non-objection ;
- Qualité du classement et de l'archivage des documents de passation des marchés ;
- Qualité du programme de formation et de transfert de compétences.

Les performances du SPM seront mesurées sur la base des **cinq (5)** indicateurs ci-dessous :

- 1) Le pourcentage du nombre de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l'année en comparaison des prévisions du PPM ;
- 2) Le pourcentage du nombre de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de quatre (4) mois entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou cinq mois entre la publication de l'avis à manifestation d'intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ;
- 3) Le taux de décaissement annuel sur base des prévisions du PTBA auquel sont attachés un plan de passation des marchés et un plan de décaissement ;
- 4) Pourcentage de respect des échéances de soumission des rapports des aspects de passation des marchés ;
- 5) Le pourcentage du nombre de formation organisée en comparaison des prévisions du plan de formation.

Il est attendu du SPM que chacun de ces cinq indicateurs soit au moins atteint à 80% ou plus ; un pourcentage de 60% ou moins est considéré comme performance faible et médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30%.

## **VI. Lieu et durée**

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le Spécialiste en Passation des Marchés sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances.

La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois. La prise de poste aura lieu endéans les trois mois après la mise en vigueur du projet.

## **VII. Processus de sélection et de recrutement**

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels, conformément au Règlement de Passation des Marchés applicable aux Emprunteurs/Directives pour les Projets alignés sur les Directives et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

La sélection du (de la) Spécialiste sera effectuée par appel à candidatures. Le (la) Spécialiste sera retenu(e), après avis de non-objection de la Banque Mondiale, en fonction de ses qualifications et expériences pertinentes, et sa capacité à réaliser pleinement la mission.

## **VIII. Conditions de travail**

- Le consultant sera évalué chaque année sur ses performances dans le cadre de sa mission. Cette évaluation interviendra à la fin de chaque année de prestation.

- La rémunération et les frais divers seront déterminés sur la base du montant et des modalités de paiement négociés.
- Le projet mettra à la disposition du consultant les moyens logistiques nécessaires à l'accomplissement de sa mission.
- le(la) Spécialiste en Passation des Marchés sera un Consultant individuel rattaché à l'Unité de Gestion du Projet ; C'est un poste de Consultant individuel à temps plein ;
- Le Consultant individuel est appelé à s'abstenir de toute situation qui pourrait le mettre en conflits d'intérêts dans le cadre de la mission qui lui est assignée.